

17^E REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ITIE, AMSTERDAM, LE 9 JUIN 2011

PROJET de procès-verbal 9 juin 2011

Secrétariat international de l'ITIE

Oslo, le 29 juin 2011

PROCES-VERBAL DE LA 17^{ÈME} REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ITIE

Beurs van Berlage, Amsterdam, 9 juin 2011

17-1 Accueil par la Présidente et adoption de l'ordre du jour

Clare Short souhaite à tous la bienvenue à la réunion. Elle rappelle aux membres du Conseil d'administration qu'ils peuvent apporter une contribution à l'ordre du jour en suggérant des éléments de discussion lorsque le projet d'ordre du jour est communiqué par circulaire du Conseil d'administration. L'ordre du jour est adopté.

17-2 Procédures du Conseil d'administration

Le chef du Secrétariat, Jonas Moberg, présente le document 17-2 qui décrit les procédures auxquelles le Conseil d'administration est tenu et celles qui ont fait l'objet de modifications. Le document fournit un historique et rassemble les procédures actuelles.

Plusieurs membres du Conseil d'administration soulignent l'importance pour les membres francophones du Conseil de recevoir en temps utile les documents et circulaires traduits, afin de pouvoir remplir leurs obligations. Clare Short affirme que le Secrétariat a pris des mesures pour renforcer davantage ses capacités de traduction et d'interprétation et vise à présent à envoyer les traductions en français dans un délai de deux jours à compter de la publication des versions en anglais.

Jelte van Wieren soulève la question de savoir si des personnes non membres du Conseil d'administration pourraient siéger aux comités du Conseil et suggère que le Comité de Gouvernance aborde ce sujet.

17-3 Bref rapport du Secrétariat

Jonas Moberg informe le Conseil d'administration de certaines activités menées par le personnel du Secrétariat depuis la dernière réunion du Conseil, y compris le soutien apporté à ce dernier et aux divers comités/groupes de travail, le soutien à la mise en œuvre, la sensibilisation des principaux pays et entreprises ciblés, la communication et le site Internet, les séminaires de formation, les réunions multilatérales, les réunions avec les délégations et le soutien dans le cadre des rapports de réconciliation.

Le Secrétariat international vise à mener ses activités de manière totalement transparente. Jonas signale que si les membres du Conseil d'administration souhaitent consulter certains documents, ils sont invités à contacter le Secrétariat international.

17-4 Rapport de suivi de la mise en œuvre, y compris pour le Yémen et la Côte d'Ivoire

Jonas présente le nouveau format du Rapport de suivi de la mise en œuvre. Ce dernier est à présent scindé en deux parties : une version récapitulative incluse dans les documents du Conseil d'administration et une version plus détaillée disponible sur l'espace interne du site Internet de l'ITIE. Bien que la plupart des pays enregistrent des progrès encourageants et une qualité des déclarations qui s'améliore, il souligne que la mise en œuvre n'est pas sur la bonne voie dans dix pays.

Les membres du Conseil ont pris note des préoccupations soulevées par le Secrétariat concernant l'état d'avancement de l'ITIE dans un certain nombre de pays, y compris le Gabon, le Pérou, la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso. Ils ont également souligné l'importance apportée très tôt par le Conseil à de telles préoccupations.

Côte d'Ivoire

Tim Bittiger est invité à donner au Conseil d'administration des nouvelles de l'évolution du processus de l'ITIE en Côte d'Ivoire. Le groupe multipartite a invité le réconciliateur à se rendre à Abidjan et à finaliser le tout dernier rapport de réconciliation. On ne sait toujours pas si le rapport de validation achevé le 11 novembre 2010 peut encore être considéré comme une base valide pour déterminer le statut du pays. Le Secrétariat présentera au Conseil d'administration un document contenant les diverses possibilités de résolution de ce problème. Aucune réponse n'a été apportée au courrier adressé par Clare Short au Président Alasanne Ouattara, mais le secrétariat national a fourni l'actualisation demandée concernant les prochaines étapes de mise en œuvre de l'ITIE.

Yémen

Eddie Rich informe le Conseil d'administration de la situation au Yémen. Il renvoie les membres du Conseil d'administration à la circulaire n° 103, dans laquelle le Secrétariat international recommande la suspension du Yémen en vertu des dispositions contenues dans la Note-directive n° 5.

Le Conseil d'administration convient de suspendre le Yémen car il est manifeste que les Principes et Critères de l'ITIE ne sont pas respectés dans une large mesure. En tant que pays suspendu, le Yémen sera considéré comme « pays Conforme (suspendu) » pendant la période de suspension, son statut étant clairement indiqué sur le site Internet de l'ITIE et ailleurs. Le Yémen sera suspendu pendant une durée maximale d'un an, c'est-à-dire jusqu'au 8 juin 2012. Si le Conseil d'administration conclut que les Principes et Critères ne sont pas respectés à l'issue de ce délai d'un an, le pays pourra être radié, c'est-à-dire perdre son statut de pays Conforme et de pays mettant en œuvre l'ITIE.

Le Conseil d'administration charge le Secrétariat de rédiger un courrier communiquant la décision du Conseil au Président Saleh et encourage le gouvernement à demander une levée de suspension dès que la situation actuelle se sera améliorée.

Les membres du Conseil d'administration demandent que le Comité de Gouvernance examine la possibilité d'un mécanisme permettant au Conseil d'administration de prendre des décisions entre deux réunions du Conseil lorsqu'il n'existe pas de consensus manifeste entre ses membres.

Pérou

Francisco Paris informe le Conseil d'administration de la récente démarche adoptée par le groupe multipartite péruvien visant à mettre en œuvre les mesures correctives. Epifanio Baca Tupayachi rapporte au Conseil d'administration que la nouvelle administration à Lima montre des signes indiquant qu'elle est en faveur du processus de l'ITIE.

Azerbaïdjan

Le Conseil d'administration a été informé d'une déclaration de la coalition de la société civile d'Azerbaïdjan exprimant des inquiétudes sur le processus ITIE en Azerbaïdjan et soulevant la possibilité d'une demande de nouvelle Validation de la part des membres de la société civile du Groupe multipartite. Le gouvernement d'Azerbaïdjan a répondu qu'il souhaiterait pour le pays entreprendre une nouvelle Validation si cela s'avérait nécessaire afin de montrer son engagement auprès de l'ITIE. Le Secrétariat a été chargé de distribuer ces deux déclarations par voie de Circulaire du Conseil d'administration.

Mesure

Le Secrétariat doit remettre au Conseil d'administration un document contenant les diverses possibilités de résolution de la question de validation en Côte d'Ivoire.

Le Secrétariat doit rédiger un courrier communiquant la décision du Conseil d'administration au Président yéménite.

Le Comité de gouvernance doit traiter de la question suivante à savoir si les personnes non membres du Conseil pouvaient servir ou pas dans les Comités du Conseil.

Le Comité de gouvernance doit essayer de trouver un procédé pour que le Conseil puisse prendre des décisions entre les réunions du Conseil lorsqu'il n'y a pas de consensus clair au sein du Conseil.

Le Secrétariat doit distribuer la déclaration de la coalition de la société civile d'Azerbaïdjan ainsi que la réponse du gouvernement d'Azerbaïdjan par voie de Circulaire du Conseil d'administration.

17-5 Règles de l'ITIE – Procédures de transition de l'édition 2011 des Règles de l'ITIE

Mark Pearson présente le document au nom du Comité de Validation et Sam Bartlett présente un résumé de la proposition. La proposition de transition a été élaborée pour veiller à ce que les Règles soient claires et prévisibles en toute circonstance. Les pays mettant en œuvre l'ITIE auront besoin de temps pour faire les ajustements nécessaires, car des rapports de l'ITIE, des validations et des examens du Secrétariat sont actuellement en cours selon la version 2009 des Règles de l'ITIE. Les caractéristiques essentielles de cette proposition sont présentées, comme suit :

1. Tout pays admis en tant que Candidat à compter du 1er juillet 2011 sera soumis à la version 2011 des Règles de l'ITIE ;
2. Les pays Conformés sont encouragés à passer à la version 2011 des Règles de l'ITIE dès que possible. Les pays Conformés doivent achever les rapports de l'ITIE en cours selon les Règles actuelles. Les rapports à venir devront être réalisés conformément à la version 2011 des Règles de l'ITIE. Les dispositions de l'Exigence 5(e) concernant la déclaration régulière et ponctuelle seront obligatoires après le 31 décembre 2012 (c'est-à-dire que les pays Conformés devront publier d'ici le 31 décembre 2012 un rapport de l'ITIE répondant à l'exigence de déclaration régulière et ponctuelle). Les pays Conformés seront tenus de publier un rapport annuel conforme aux dispositions de l'Exigence 21c au plus tard le 1er juillet 2012.
3. Les pays mettant actuellement l'ITIE en œuvre, mais qui ne sont pas encore Conformés, doivent se conformer à l'Exigence 5(e) des nouvelles Règles concernant la déclaration régulière et ponctuelle d'ici le 31 décembre 2012 ou à la fin de leur délai maximum de candidature, l'échéance la plus tardive étant retenue. Dans l'attente (avant le 31 décembre 2012), le Conseil d'administration pourra appliquer le principe précédemment établi selon lequel les pays où la déclaration de l'ITIE est irrégulière et/ou les données publiées sont en grande partie périmées ne seront pas désignés pays Conformés.
4. Les pays mettant en œuvre l'ITIE mais pas encore Conformés qui effectuent actuellement une Validation, demandent un examen du Secrétariat ou reçoivent une dispense d'une deuxième Validation en 2011 seront évalués conformément à la version actuelle des Règles. Lorsque le Conseil d'administration établit que ces pays ont accompli des progrès significatifs mais n'ont pas atteint la Conformité, ils verront leur candidature renouvelée pour une période de 18 mois, à l'issue de laquelle ils devront avoir achevé une validation conforme à la version 2011 des Règles de l'ITIE. Si ces pays n'atteignent pas le statut de conformité à l'issue de la période de 18 mois, ils seront radiés.
5. Les pays candidats ayant des dates-butoir de Validation en 2012 et 2013 seront évalués en fonction de la version 2011 des Règles de l'ITIE. Leurs dates-butoir seront prorogées de 6 mois afin de permettre aux groupes multipartites de prendre les dispositions nécessaires pour adapter la déclaration de l'ITIE à ces nouvelles Règles. Si la Validation à l'issue de cette période indique que les pays en question ont accompli des progrès significatifs mais n'ont pas atteint la Conformité, ces pays verront leur candidature renouvelée pour une période de 18 mois, à l'issue de laquelle ils devront avoir achevé une seconde Validation montrant une conformité à la version 2011 des Règles de l'ITIE. Si lesdits pays n'ont pas atteint le statut de conformité à l'issue de la période de 18 mois, ils seront radiés.

Le Conseil d'administration approuve la proposition présentée en détail à l'Annexe 1.

Le Conseil d'administration charge le Secrétariat de communiquer les dispositions sur la transition vers l'édition 2011 des Règles de l'ITIE aux pays mettant en œuvre l'ITIE concernés et de veiller à ce que les Règles et dispositions sur la transition soient bien comprises. À ce sujet, le Secrétariat doit également apporter une aide technique aux pays pour les questions complexes telles que celles relatives aux contrats de type troc dans la déclaration de l'ITIE. Le Secrétariat doit faire le point sur les progrès accomplis dans le cadre de ce travail à chaque réunion du Conseil de sorte que toute difficulté soit anticipée et que les crises soient évitées. Les membres du Conseil ont noté que les nouvelles dispositions imposent au Conseil d'administration, au Secrétariat, et aux supporters de l'ITIE une obligation d'aider les pays afin de s'assurer qu'ils puissent se trouver en position de respecter les échéances.

Mesure

Le Secrétariat doit communiquer les dispositions relatives à la transition vers l'édition 2011 des Règles de l'ITIE aux pays mettant en œuvre l'ITIE.

17-6 Rapport du Comité de Validation

17-6-A Projet de termes de référence pour le Comité de validation

Au nom du Comité de Validation, Mark Pearson présente le projet de termes de référence pour le Comité de Validation. Le Conseil d'administration en prend note. Ces termes de référence sont dans la lignée des pratiques de travail adoptées par le comité précédent.

Jonas Moberg souligne que ces termes de référence comprennent une révision du modèle de Validation. Cette tâche ne doit pas être sous-estimée et exige une consultation avec les validateurs et de nombreuses parties prenantes. Edward Bickham suggère que la révision comprenne aussi un examen de l'efficacité des validateurs, y compris de leur compétence en français et de la question de savoir s'il existe une cohérence suffisante entre les validateurs.

17-6-B Évaluation de la nouvelle candidature du Congo

La demande du Congo-Brazzaville pour le renouvellement de son statut de pays Candidat est examinée. Mark Pearson présente une recommandation au nom du Comité de Validation. Le Conseil d'administration adopte la recommandation, approuvant la nouvelle demande du Congo de prorogation de son statut de pays Candidat de l'ITIE. Le Conseil d'administration établit une nouvelle date-butoir de Validation au 9 décembre 2012, conformément aux dispositions de transition vers l'édition 2011 des Règles de l'ITIE. Les membres du Conseil d'administration mettent en avant la nécessité de surveiller de près et de manière régulière les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'ITIE au Congo et dans les autres pays qui présentent une nouvelle demande.

17-6-C Évaluation de la nouvelle demande de la Sierra Leone

La demande de la Sierra Leone pour le renouvellement de son statut de pays Candidat est examinée. Mark Pearson présente une recommandation au nom du Comité de Validation. Le Conseil d'administration adopte la recommandation, approuvant la nouvelle demande de la Sierra Leone de prorogation de son statut de pays candidat de l'ITIE. Le Conseil d'administration établit une nouvelle date-butoir de Validation au 9 décembre 2012, conformément aux dispositions de transition vers l'édition 2011 des Règles de l'ITIE.

17-6-D Demande de prorogation de Madagascar

Avant sa date-butoir de Validation du 9 mars, Madagascar a déposé une demande de prorogation jusqu'à fin octobre 2011. Mark Pearson signale que le Comité de Validation n'a pas réussi à atteindre un consensus et a donc proposé quatre options au Conseil d'administration. Eddie Rich est invité à donner des informations au Conseil d'administration à propos de la situation à Madagascar. Le groupe multipartite de l'ITIE s'est réuni et a récemment

convenu d'un premier rapport de réconciliation de l'ITIE. Il a également choisi un validateur. Il a donc mis en œuvre les quatre mesures correctives stipulées par le Conseil d'administration à Berlin en mai 2010, bien que cela ne se soit pas fait dans les délais impartis et que certaines questions demeurent quant à la légitimité de la composition du groupe multipartite. Plusieurs membres du Conseil d'administration expriment des doutes quant à la légitimité du gouvernement et quant à savoir si le fait d'accorder une prorogation signifierait une reconnaissance implicite du gouvernement.

À la suite de délibérations, le Conseil d'administration décide d'accorder une prorogation conditionnelle jusqu'au 30 septembre 2011, en précisant bien qu'il examinera en même temps comment l'ITIE devra traiter la mise en œuvre dans les pays dotés de gouvernements contestés ou non reconnus.

Le Conseil d'administration souligne que cette décision ne fait pas jurisprudence sur la manière de traiter la mise en œuvre de l'ITIE dans les pays dotés de gouvernements contestés ou non reconnus. Le Conseil d'administration charge le Comité de Gouvernance de proposer un cadre de travail au Conseil d'administration pour l'examen de ce type de cas d'ici la prochaine réunion du Conseil en octobre 2011. Le Conseil d'administration charge le Secrétariat international de communiquer la décision au gouvernement malgache. Le futur statut ITIE de Madagascar dépendra du résultat de cet examen par le Comité de Gouvernance.

17-6-E Renouvellement de candidature du Gabon

Tim Bittiger informe le Conseil d'administration que le Gabon n'a pas complètement mis en œuvre les mesures correctives convenues par le Conseil à la date fixée du 18 avril 2011. On suppose que le Gabon n'a pas été en mesure d'achever son rapport 2008-2009 dans les temps. Il fait remarquer que le Comité de Validation, prenant en compte la transition vers l'édition 2011 des Règles de l'ITIE, a recommandé que le statut de pays Candidat du Gabon soit renouvelé pour 18 mois et que le pays devra achever une seconde Validation établissant sa conformité d'ici le 9 décembre 2012 ou risquer d'être radié de l'ITIE.

Mark Pearson présente une recommandation au nom du comité de validation. Le Conseil d'administration décide de renouveler le statut de pays Candidat de l'ITIE du Gabon (jusqu'au 9 décembre 2012), date à laquelle le Gabon devra avoir achevé une validation de l'ITIE établissant sa conformité avec l'édition 2011 des Règles de l'ITIE. Si le Gabon n'atteint pas le statut de pays Conforme d'ici le 9 décembre 2012, il sera radié. Les dispositions de l'Exigence 5(e) de l'édition 2011 des Règles de l'ITIE concernant une déclaration ponctuelle et régulière seront obligatoires après le 31 décembre 2012.

Il est convenu que le groupe multipartite du Gabon devra convenir d'un nouveau plan de travail et le publier dans les trois mois (d'ici le 9 septembre 2011). Ce plan devra prendre en compte les mesures correctives stipulées par le Conseil d'administration, présenter les mesures nécessaires pour atteindre la Conformité avec l'édition 2011 des Règles de l'ITIE et comprendre le calendrier d'une nouvelle Validation à achever d'ici le 9 décembre 2012.

En prenant cette décision, le Conseil d'administration appelle le gouvernement à renouveler son engagement envers l'ITIE et demande au Secrétariat international et aux organisations soutenant l'ITIE de prendre des mesures pour encourager les parties prenantes à reprendre rapidement leur travail en vue d'atteindre la conformité.

Mesure

Le Comité de Validation doit effectuer un examen du modèle de Validation.

Le Comité de Gouvernance doit proposer des critères portant sur la manière dont l'ITIE pourra traiter la mise en œuvre de l'ITIE dans les pays dotés de gouvernements non reconnus à l'international.

Le Secrétariat doit communiquer les décisions du Conseil d'administration aux gouvernements du Congo, de la Sierra Leone, de Madagascar et du Gabon et suivre de près les progrès dans ces pays.

Le Conseil doit décider du statut ITIE de Madagascar à la lumière du plan de travail approuvé par le Conseil concernant la mise en œuvre de l'ITIE dans les pays où les gouvernements ne sont pas internationalement

reconnus.

17-7 Séance d'information par la Banque mondiale

Anwar Ravat, directeur du programme ITIE à la Banque mondiale, donne des informations au Conseil d'administration à propos du travail du fonds fiduciaire multi-donateurs (MDTF) et les priorités stratégiques de ce dernier, en réponse à une demande d'informations émanant de plusieurs membres du Conseil d'administration. Le MDTF joue actuellement un rôle dans plus de 50 pays et dans 31 des 35 pays mettant en œuvre l'ITIE. Depuis le lancement du MDTF, aucune demande de soutien des pays n'a été rejetée. Du fait de l'augmentation du nombre de pays Conformés, la priorité se porte de plus en plus sur l'aide technique apportée à ces pays, c'est-à-dire sur la manière d'approfondir le processus de l'ITIE et d'assurer sa pérennité.

Les membres du Conseil d'administration remercient Anwar Ravat et la Banque mondiale de leur rapport ainsi que de leur soutien important envers l'ITIE. À la suite de questions posées par les membres du Conseil d'administration à Anwar Ravat, ce dernier informe le Conseil d'administration que la manière d'adopter des procédures pour des allocations de subventions plus faibles est en train d'être explorée et que l'analyse d'impact par pays est une priorité majeure. Les membres du Conseil d'administration suggèrent que l'ITIE examine la possibilité de conclure des alliances avec d'autres institutions internationales.

17-8 Évaluation de l'ITIE (introduction par Arne Disch, Scanteam)

Clare Short invite Diana Corbin, responsable des opérations de l'ITIE à la Banque mondiale, de présenter au Conseil d'administration un récapitulatif des conclusions de l'évaluation de l'ITIE au nom du Groupe de travail sur les indicateurs de résultats. Les principales conclusions sont que l'ITIE a établi une marque internationale crédible. Il y a eu des succès importants, y compris l'établissement de groupes multipartites, des rapports de réconciliation, des débats publics et une demande accrue pour une transparence dans le secteur. Au niveau sociétal, l'ITIE a établi certains liens dans le domaine très large des réformes de gouvernance, mais en grande partie dans le secteur qui la concerne. L'ITIE n'a pas contribué de manière significative à une meilleure redevabilité. Au niveau organisationnel, l'ITIE a été jugée adaptée à sa mission, mais sa capacité et sa gestion devraient être renforcées dans certains domaines. Le rapport comporte trois options, qu'il suggère au Conseil d'administration de considérer : 1) le statu quo 2) l'élargissement du consensus existant, tout en conservant la Validation de l'ITIE actuellement en cours 3) la proposition d'une norme plus générale conforme aux principes de l'ITIE, mais dans laquelle le dispositif de certification repose sur un barème variable. Sur un plan général, les évaluateurs recommandent que soit développé un cadre de résultats complet, permettant de surveiller la performance de l'ITIE au niveau national comme au niveau international.

Arne Disch de Scanteam est invité à présenter le rapport d'évaluation. Il remercie le Conseil d'administration de lui avoir confié une tâche intéressante. Il affirme que, bien qu'impressionné par le solide consensus politique que l'ITIE a pu établir à un niveau politique très élevé, la méthodologie actuelle de validation de l'ITIE ne prend pas en compte les ambitions des principes de l'ITIE. De plus, elle ne tient pas actuellement compte de l'ensemble des innovations présentes dans les pays de l'ITIE et elle doit être plus dynamique pour s'adapter à l'évolution des conditions du cadre de travail. Il fait remarquer que les pays de l'ITIE ont des groupes multipartites qui fonctionnent et ces derniers pourraient être utilisés pour une mise en rapport avec d'autres initiatives et institutions, comme le FMI, au niveau national.

Clare Short et les autres membres du Conseil d'administration remercient Scanteam de ce rapport d'évaluation et prennent note des recommandations des évaluateurs. Le rapport sera publié sur le site Internet de l'ITIE à l'issue de la réunion du Conseil d'administration.

17-8-C Groupe de travail sur la stratégie

Jonas Moberg présente brièvement la proposition d'établir un groupe de travail sur la stratégie afin qu'il soit

possible de travailler sur les questions issues de l'évaluation, des groupes de travail et de la journée de réflexion du Conseil d'administration. Jelte van Wieren estime qu'un groupe restreint pourrait rédiger un « Livre vert » qui serait examiné par le Conseil d'administration de l'ITIE. Diarmid O'Sullivan suggère que ce livre contienne une liste générale des propositions et que la prochaine réunion du Conseil d'administration pourrait décider des propositions à prendre en compte et à faire avancer. Clare Short invite les membres du Conseil d'administration à se porter volontaires pour participer à ce groupe de travail, mais déclare que ce processus sera ouvert à tout le monde.

Le Conseil d'administration convient qu'il est nécessaire d'examiner attentivement les options stratégiques de l'ITIE et décide d'établir un Groupe de travail sur la stratégie. Les membres du Conseil d'administration sont invités à devenir membres de ce groupe de travail. Le Secrétariat est chargé de préparer une proposition qui permettra aux comités et/ou groupes de travail de se pencher sur les questions soulevées par l'évaluation, les groupes de travail (sur les indicateurs de résultats, la participation des OSC, la révision des Règles et les mesures incitatives pour les pays Conformés) et lors de la journée de réflexion du Conseil d'administration. En consultation avec les comités concernés, le Secrétariat doit proposer des termes de référence d'ici fin juin 2011.

Mesure

Le Secrétariat doit proposer des termes de référence d'ici fin juin 2011.

17-9 Comité des Finances : termes de référence pour le Comité des Finances et d'Examen des Revenus

Dorjdari Namkhajantsan présente les termes de référence du Comité des Finances et rappelle que le Conseil d'administration a demandé qu'il soit procédé à un examen des revenus. Les principales questions concernent le fait de savoir si les principes de financement sont adaptés, comment garantir un financement suffisant pour un avenir durable et comment s'assurer de la meilleure utilisation des ressources existantes. Eddie Rich est invité à apporter d'autres informations au Conseil d'administration et ajoute qu'un projet d'examen des revenus sera présenté au Conseil lors de sa prochaine réunion, un examen final des revenus devant être achevé d'ici novembre de l'année en cours. Keith Ruddock suggère que les entreprises soient libres de discuter de l'augmentation des contributions de leur collègue.

Mesure

Le Comité des Finances doit présenter au Conseil d'administration un projet d'examen des revenus, qui sera discuté lors de la prochaine réunion du Conseil.

17-10 Comité de Gouvernance : Bref rapport

Keith Ruddock fait un rapport bref au nom du Comité et présente la recommandation probable que fera le Comité à propos des quorums pour les réunions des comités du Conseil d'administration. La proposition est que chaque collègue ait au moins un membre présent. Au moins un membre issu des pays mettant en œuvre l'ITIE devrait siéger à chaque comité, sauf les comités qui sont moins concernés par les questions des pays mettant en œuvre l'ITIE, par exemple les finances et l'audit. La conséquence serait que certains des comités devraient rajouter de nouveaux représentants de pays mettant en œuvre l'ITIE.

Clare Short affirme que Secrétariat va faire circuler une nouvelle proposition et qu'il devrait être possible que des représentants de pays mettant en œuvre l'ITIE participent à tous les comités pertinents.

Mesure

Le Comité de Gouvernance doit formuler une recommandation finale concernant les quorums des comités.

Le Secrétariat doit faire en sorte que les pays mettant en œuvre l'ITIE soient représentés dans tous les comités

pertinents.

17-11 Prochaine réunion

Jonas Moberg présente les plans relatifs à la réunion du Conseil d'administration en Indonésie, en faisant remarquer les occasions qu'auront les membres du Conseil et les autres parties prenantes à entrer en contact avec les parties prenantes sur place.

Autres questions

Comité de Candidature et de Sensibilisation

Jelte van Wieren donne des informations à propos de la première réunion qui s'est tenue le jour précédant la réunion du Conseil d'administration. Anthony Richter a été choisi pour présider le Comité. Les termes de référence ont été révisés et seront envoyés au Conseil d'administration sous peu. Il a été convenu de demander au Secrétariat international de rassembler des informations sur les efforts de sensibilisation en cours.

Proposition de réunion du Conseil d'administration en février 2012

Clare Short propose que le Conseil d'administration se réunisse les 14 et 15 février 2012 à Abuja au Nigéria. En tant qu'invité à la réunion du Conseil d'administration, M. Ibrahim Dankwanbo a invité chacun à se rendre à Abuja.

Résumé des mesures

Le Secrétariat doit soumettre au Conseil un document contenant les options proposées pour traiter de la Validation en Côte d'Ivoire.

Le Secrétariat doit écrire une lettre au Président du Yémen l'informant de la décision du Conseil.

Le Secrétariat doit communiquer aux pays mettant en œuvre l'ITIE les dispositions transitoires de la version 2011 des Règles de l'ITIE.

Le Secrétariat doit communiquer aux gouvernements respectifs du Congo, de la Sierra Leone, de Madagascar, du Congo et du Gabon les décisions du Conseil et superviser de près les progrès réalisés dans ces pays.

Le Secrétariat doit proposer les Termes de Référence pour le Groupe de Travail sur la Stratégie d'ici la fin du mois de juin 2011.

Le Secrétariat doit chercher à s'assurer de la représentation des pays mettant en œuvre l'ITIE dans chaque comité pertinent.

Le Comité de Validation doit mener un examen du modèle de Validation.

Les Comité de finances doivent fournir au Conseil un projet d'examen de revenus qui fera l'objet d'une discussion lors de la prochaine réunion du Conseil d'administration.

Le Comité de gouvernance doit proposer un plan de travail pour déterminer comment l'ITIE traite des cas des pays mettant en œuvre l'ITIE et où les gouvernements sont disputés ou non reconnus.

Le Secrétariat doit distribuer la déclaration de la coalition de la société civile d'Azerbaïdjan ainsi que la réponse du gouvernement d'Azerbaïdjan par voie de Circulaire du Conseil d'administration.

Le Comité de gouvernance doit traiter de la question suivante à savoir si les personnes non membres du Conseil pouvaient servir ou pas dans les Comités du Conseil.

Le Comité de gouvernance doit essayer de trouver un procédé pour que le Conseil puisse prendre des décisions entre les réunions du Conseil lorsqu'il n'y a pas de consensus clair au sein du Conseil.

Le Conseil doit décider du statut ITIE de Madagascar à la lumière du plan de travail approuvé par le Conseil concernant la mise en œuvre de l'ITIE dans les pays où les gouvernements ne sont pas internationalement reconnus.

Membres du Conseil d'administration

Présidente

La Très honorable Clare SHORT

Pays mettant en œuvre l'ITIE

M. Abdoul Aziz ASKIA, Secrétaire permanent, ITIE Niger

M. Christian MAMBU, Coordinateur national, ITIE RDC

Suppléant : **M. Florent Michel OKOKO**, Président du comité exécutif, ITIE Congo

M. Ibrahim DANKWANBO, Contrôleur général des comptes, Nigéria

Suppléant : **M. Roosevelt Gasolin JAYJAY**, Ministre des Terres, des Mines et de l'Énergie, Libéria

M. Shahmar MOVSUMOV, Directeur exécutif, State Oil Fund, Azerbaïdjan

(Pour suppléer **M. Erry Riyana HARDJAPAMEKAS**, Chef du Secrétariat intérimaire, ITIE Indonésie)

Pays soutenant l'ITIE

M. Stephen GALLOGLY, Directeur de la politique internationale de l'énergie et des matières premières, Département d'État, États-Unis

Suppléant : **M. Mark PEARSON**, Directeur général, relations externes, Intégration scientifique et politique, Ressources Naturelles Canada

Mme Justine DE DAVILA, Conseillère en matière de gouvernance, Équipe responsable de la croissance et de la robustesse des activités extractives, ministère du Développement international, Royaume-Uni

(Pour suppléer à **M. José María Fernández LOPEZ de TURISO**, Directeur général de la Planification et de l'Évaluation des politiques de développement, ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, Espagne)

M. Jelte VAN WIEREN, Directeur du département de bonne gouvernance, ministère des Affaires étrangères, Pays-Bas

Suppléant : **M. Jean-Luc BERNASCONI**, Chef des opérations et chef adjoint, Développement et coopération économique, secrétaire d'État à l'Économie (SECO)

Les organisations de la société civile

M. Dorjdari NAMKHAIJANTSAN, Open Society Forum, Mongolie

Suppléant : **M. Mericio J. DOS REIS "Akara"**, Luta Hamutuk Institute, Timor-Leste

Mme Hannah OWUSU-KORANTENG, Wacam, Ghana

M. Sabit BAGIROV, Centre de recherche politique et économique, Azerbaïdjan

M. Jean Claude KATENDE, Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme, Coordinateur PCQVP, République Démocratique du Congo

Suppléant : **M. Ali IDRISSE**, Réseau pour la Transparence et l'Analyse Budgétaire (PCQVP), Niger

M. Diarmid O'SULLIVAN, Global Witness, Royaume-Uni

Suppléant : **M. Eelco DE GROOT**, Cordaid, Pays-Bas

Mr. Epifanio BACA TUPAYACHI, Grupo Propuesta Ciudadana, Pérou

(Pour suppléer à **M. Anthony RICHTER**, Revenue Watch Institute, États-Unis d'Amérique)

Les entreprises, y compris les investisseurs

Mme Baiba BUBESA, Directrice chargée de la responsabilité sociale d'entreprise, Statoil ASA

M. Stuart BROOKS, Directeur des relations internationales, Chevron

Suppléant : **M. Guillermo Garcia**, Directeur de la transparence des revenus, ExxonMobil

M. Olivier LOUBIÈRE, déontologue d'entreprise, AREVA

Suppléant : **M. Jim MILLER**, Vice-président des Affaires environnementales, Freeport-McMoRan, Copper&Gold Inc.

M. Edward BICKHAM, consultant, Conseil international des mines et métaux

(Pour suppléer à **Dr R. Anthony HODGE** Président, Conseil international des mines et métaux)

M. Keith RUDDOCK, Conseiller juridique, exploration et production, Royal Dutch Shell

Suppléant : **Mme Elodie GRANT GOODEY**, communications et affaires externes, British Petroleum

M. David DIAMOND, Directeur du développement durable et responsable, Allianz GI Europe

(Pour suppléer à **Mme Julie McDOWELL**, Directrice de l'investissement durable et responsable, Standard Life Investments)

Secrétaire du Conseil d'administration : **Jonas Moberg**, Chef du Secrétariat

Observateurs

Mme Marta ABRANTES, relations internationales et élargissement, Direction générale pour l'énergie, Commission européenne

M. Didier Kokou AGBÉMADON, Secrétariat de l'ITIE, Togo

M. Javier AGUILAR, Directeur de programme adjoint, Banque mondiale

Mme Zainab AHMED, Coordinatrice nationale de l'ITIE Nigéria (NEITI), Nigéria

M. Manpreet ANAND, Chevron

Mme Gro ANUNDSKAAS, Directeur général adjoint, ministère du Pétrole et de l'Énergie, Norvège

Mme Sally APLIN, Première secrétaire, ambassade d'Australie, La Haye

M. Michael BARRON, Responsable politique et affaires de l'entreprise, BG Group

Mme Karla BASSELIER, Analyste attaché, ministère des Affaires étrangères, coopération sur le développement et le commerce extérieur, Belgique

M. Wouter BIESTERBOS, Responsable politique en chef, département de la bonne gouvernance, Pays-Bas

M. Olivier BOVET, Directeur de programme sur la promotion du commerce, secrétariat d'État pour les Affaires économiques, SECO

M. Antonio CALIRI, ministère des Affaires étrangères, Italie

Mme Diana CORBIN, Responsable des opérations, relations avec les donateurs de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), Banque mondiale

M. Hervé CRONEL, Conseiller spécial auprès du secrétaire général, Organisation internationale de la Francophonie

M. Marcello DELL'ORSO, ministère des Affaires étrangères, Italie

M. Arne DISCH, Partenaire de gestion, Scanteam, Norvège

M. Farid FARZALIYEV, Fonds pétrolier national, Azerbaïdjan

Mme Nicola GORDON-SMITH, Secrétaire adjointe, branche compétitivité commerciale et promotion, division politique commerciale et économique, Département des Affaires étrangères et du Commerce, Australie

Mme Lotte de GROOT, Division de la bonne gouvernance, ministère des Affaires étrangères, Pays-Bas

Mme Sophia HARDING, Responsable de programme, Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP)

M. Rovshan ISMAYLOV, Économiste, département des contrats pétroliers, Fonds pétrolier national, Azerbaïdjan

Mme Carine KHAWAM, Agence de développement international, Canada

Mme Saskia de LANG, Envoyée spéciale sur l'énergie, ministère des Affaires étrangères, Pays-Bas

M. Geir LØKKEN, ministère des Affaires étrangères, Norvège

M. Ron LYEN, Directeur, division des affaires internationales, Ressources naturelles Canada

M. Carlo MERLA, Coordinateur régional pour l'Afrique, PCQVP

M. Mohammed MOTIWALA, division de l'énergie et des ressources naturelles, Département d'État américain
M. Gilbert MAOUNDONODJI, Coordinateur, GRAMPTC, Tchad
S.E Birgitta NYGREN, Ambassadrice, ministère des Affaires étrangères, Suède
Mme Agnès Solange ONDIGUI OWONA, Coordinatrice du secrétariat technique, ITIE Cameroun
Mme Marta PEDRAJAS, Chef de l'unité de planification politique pour le développement économique, ministère des Affaires étrangères, Espagne
M. Christian PETERS, Responsable de programme, gouvernance économique et soutien budgétaire, Commission européenne
Mme Suzanne RASTOVAC, division de la bonne gouvernance, MFA, Pays-Bas
M. Anwar RAVAT, Directeur de programme, ITIE, unité pétrole, gaz et opérations, Banque mondiale
M. Paulo de SA, Directeur, division politique du pétrole, du gaz et des minerais, Banque mondiale
M. Jannick SAEGERT, ministère fédéral du Développement et de la Coopération économique, Allemagne
Mme Bea Ten TUSSCHER, Directeur, département des droits de l'Homme, de l'égalité entre les sexes, de la bonne gouvernance et de l'aide humanitaire, Pays-Bas
M. Lodewijk Gualtherie van WEEZEL, Conseiller juridique, Shell International B.V.
M. Sayon Henry YAIDOO, Chef du secrétariat, Liberia Extractive Industries Transparency Initiative (LEITI)
Mme Gabriele ZÖLLER, ministère fédéral du Développement et de la Coopération économique, Allemagne

Secrétariat international de l'ITIE

M. Sam BARTLETT, Directeur régional et technique
M. Tim BITTIGER, Directeur régional
Mme Marie-Ange KALENGA, Directeur régional
Mme Leah KROGSUND, Secrétaire exécutive
M. Anders Tunold KRÅKENES, Directeur de communication
M. Francisco PARIS, Directeur régional
M. Jürgen REITMAIER, Conseiller spécial
M. Eddie RICH, Chef adjoint du Secrétariat

ANNEXE 1 : PROCEDURES DE TRANSITION POUR L'EDITION 2011 DES REGLES DE L'ITIE

Préambule

Le 16 février 2011, le Conseil d'administration de l'ITIE a convenu d'une nouvelle version des Règles de l'ITIE¹ (ci-après dénommée « l'édition 2011 des Règles de l'ITIE »). Elle remplace une version précédente intitulée *Les Règles de l'ITIE, y compris le Guide de validation* publiée le 24 février 2010 (ci-après dénommée « l'édition précédente des Règles de l'ITIE »). Le 9 juin 2011, le Conseil d'administration de l'ITIE a convenu des procédures suivantes sur la manière dont l'édition 2011 des Règles de l'ITIE entrera en vigueur.

Dispositions transitionnelles

Tout pays admis en tant que pays Candidat à compter du 1er juillet 2011 sera soumis à la version 2011 des Règles de l'ITIE.

Le Conseil d'administration convient que les pays mettant en œuvre l'ITIE seront regroupés en fonction de leurs progrès en termes de déclaration et de Validation, en faisant en sorte que les dispositions transitoires soient adaptées à chaque groupe de la manière suivante :

Groupe 1 – Pays Conformes : (Azerbaïdjan, Liberia, Timor-Leste, Ghana, Mongolie, Kirghizistan, Niger, Nigéria, République Centrafricaine, Norvège, Yémen)

- Aucune modification apportée à la date-butoir de validation existante.
- Les pays Conformes sont encouragés à passer à la version 2011 des Règles de l'ITIE dès que possible. Les pays Conformes doivent achever les rapports de l'ITIE en cours selon l'édition précédente des Règles de l'ITIE. Les rapports qui suivront devront être réalisés conformément à la version 2011 des Règles de l'ITIE.
- Dans le cas où le Conseil d'administration appelle à une nouvelle validation (avancée), il examinera le statut de la déclaration ITIE dans le pays concerné et déterminera une date-butoir appropriée pour achever une Validation qui serait effectuée conformément à la version 2011 des Règles de l'ITIE.
- Les dispositions de l'Exigence 5(e) concernant la déclaration régulière et ponctuelle seront obligatoires après le 31 décembre 2012 (c'est-à-dire que les pays conformes devront publier un rapport de l'ITIE d'ici le 31 décembre 2012 qui réponde à l'exigence de déclaration régulière et ponctuelle).
- Tous les pays Conformes devront publier un rapport annuel conformément à l'Exigence 21(c) dès que possible, et au plus tard le 1er juillet 2012. Le rapport devra comporter une actualisation des efforts fournis pour se conformer à l'édition 2011 des Règles de l'ITIE.

Groupe 2 – Pays Candidats proches de la Conformité : (Cameroun, Gabon, RD Congo, Kazakhstan, Mali, Mauritanie, Pérou)

- Aucune modification ne sera apportée à la date-butoir pour demander un examen du Secrétariat.
- L'examen du Secrétariat se fera conformément à la version précédente des Règles de l'ITIE. À l'issue de cette revue :
 - Les pays déclarés Conformes seront traités comme le groupe 1 ;
 - Tout pays qui ne demande pas d'examen du Secrétariat, ou qui n'atteint pas la Conformité à la suite d'un examen du Secrétariat, verra sa candidature renouvelée pour une période de 18 mois, à l'issue de laquelle il devra avoir achevé une validation qui soit conforme à l'édition 2011 des

¹ L'édition 2011 des Règles de l'ITIE et la précédente édition sont disponibles en ligne : <http://eiti.org/document/rules>. Un résumé des changements principaux est également disponible : <http://eiti.org/news-events/2011-edition-eiti-rules>

Règles de l'ITIE. Si le pays n'atteint pas le statut de conformité à l'issue de la période de 18 mois, il sera radié.

- Doivent remplir l'Exigence 5(e) des nouvelles Règles relative à la déclaration régulière et ponctuelle d'ici le 31 décembre 2012 ou à la fin de la période maximum de candidature, l'échéance la plus tardive étant retenue. Dans l'intervalle (avant le 31 décembre 2012), le Conseil d'administration pourra appliquer le principe précédemment établi selon lequel les pays où la déclaration de l'ITIE est irrégulière et/ou les données publiées sont en grande partie périmées ne seront pas désignés pays Conformés.

Groupe 3 : Pays Candidats (progrès significatifs après la validation) : (Congo, Sierra Leone)

Remarque : À Bruxelles, le Conseil d'administration a convenu que ces pays conserveraient leur statut de pays Candidat, sous réserve d'un plan de travail clairement défini et approuvé pour atteindre le statut de conformité, y compris un calendrier pour la prochaine Validation. Ces demandes ont été traitées (cf. Annexe 2).

- Si les plans de travail présentés sont satisfaisants, ces pays verront leur candidature renouvelée pour une période de 18 mois à compter de la date de la décision du Conseil d'administration. À l'issue de cette période, les pays devront avoir achevé une Validation conforme à l'édition 2011 des Règles de l'ITIE. Tout pays qui n'atteint pas le statut de conformité à la date d'échéance sera radié.
- Doivent remplir l'Exigence 5(e) des nouvelles Règles relative à la déclaration régulière et ponctuelle d'ici le 31 décembre 2012. Dans l'intervalle (avant le 31 décembre 2012), le Conseil d'administration pourra appliquer le principe précédemment établi selon lequel les pays où la déclaration de l'ITIE est irrégulière et/ou les données publiées sont en grande partie périmées ne seront pas désignés pays Conformés.

Groupe 4. Pays Candidats (ayant une date-butoir de Validation en 2011) : (Madagascar, Tanzanie, Albanie, Burkina Faso, Mozambique, Zambie)

- Prenant en compte les raisons sous-jacentes à la décision du Conseil d'administration à Paris d'accorder à la Tanzanie une prorogation², les dates-butoir de validation pour l'Albanie, le Burkina Faso, le Mozambique et la Zambie ont été prorogées de 6 mois jusqu'au 14 novembre 2011. Si les rapports finals sont soumis d'ici le 1er septembre 2011, le Conseil d'administration s'engage à examiner ces rapports lors de sa réunion prévue les 25 et 26 octobre 2011 ;
- La validation sera effectuée conformément à la version précédente des Règles de l'ITIE.
- Suite à l'achèvement de la validation :
 - Les pays déclarés Conformés seront traités comme le groupe 1 ;
 - Un pays qui a accompli des progrès significatifs mais n'a pas atteint la conformité verra sa candidature renouvelée pour une période de 18 mois, à l'issue de laquelle il devra avoir achevé une validation conforme à l'édition 2011 des Règles de l'ITIE. Si le pays n'atteint pas le statut de Conformité à l'issue de la période de 18 mois, il sera radié.
 - Le groupe multipartite pourra demander une exemption concernant l'exigence de procéder à une seconde validation si les actions correctives nécessaires pour atteindre la Conformité ne sont pas complexes et peuvent être mises en œuvre rapidement. Cette demande sera accordée ou non, à la discrétion du Conseil d'administration. Si la demande de dispense est déposée en 2011 et est ensuite accordée, l'examen du Secrétariat se fera selon l'édition précédente des Règles de l'ITIE, indépendamment de la date à laquelle le Conseil d'administration a pris sa décision.
- Doivent remplir l'Exigence 5(e) des nouvelles Règles concernant la déclaration régulière et ponctuelle d'ici le 31 décembre 2012 ou à la fin de leur période maximum de candidature, l'échéance la plus tardive étant retenue. Dans l'intervalle (avant le 31 décembre 2012), le Conseil d'administration pourra appliquer le

² Le Conseil d'administration a noté que l'édition 2011 des Règles de l'ITIE donne aux pays 2 ans et demi pour achever la validation (6 mois supplémentaires par rapport à l'édition précédente des Règles de l'ITIE). Le Conseil d'administration a convenu que dans un souci d'équité, ces quatre pays ont droit à une prorogation de six mois pour achever la validation. Cette décision est exceptionnelle et s'attache à refléter la transition vers les nouvelles Règles. Elle ne fera pas jurisprudence dans l'interprétation des nouvelles Règles lorsqu'elles entreront en vigueur. Pour de plus amples renseignements sur la décision concernant la Tanzanie, veuillez vous référer à :

http://eiti.org/files/FINAL_Minutes_of_the_15th_Board_Meeting_Paris_1_March.pdf

principe précédemment établi selon lequel les pays où la déclaration de l'ITIE est irrégulière et/ou les données publiées sont en grande partie périmées ne seront pas désignés pays Conformés.

Groupe 5. Pays Candidats (ayant des dates-butoir de validation en 2012 ou 2013) : (Afghanistan, Irak, Tchad, Indonésie, Togo, Guatemala, Trinité et Tobago, Guinée)

- La date-butoir de validation actuelle de chaque pays sera prorogée de 6 mois afin de permettre aux pays d'adapter leur déclaration ITIE à l'édition 2011 des Règles de l'ITIE ;
- La validation sera effectuée conformément à l'édition précédente des Règles de l'ITIE ;
- Un pays qui a accompli des progrès significatifs, mais n'a pas atteint la conformité, verra sa candidature renouvelée pour une période de 18 mois, à l'issue de laquelle il devra avoir achevé une Validation conforme aux nouvelles Règles. Si le pays n'atteint pas le statut de conformité à l'issue de la période de 18 mois, il sera radié.
- Doivent remplir l'Exigence 5(e) des nouvelles Règles concernant la déclaration régulière et ponctuelle d'ici le 31 décembre 2012 ou à la fin de leur période maximum de candidature, l'échéance la plus tardive étant retenue. Dans l'intervalle (avant le 31 décembre 2012), le Conseil d'administration pourra appliquer le principe précédemment établi selon lequel les pays où la déclaration de l'ITIE est irrégulière et/ou les données publiées sont en grande partie périmées ne seront pas désignés pays Conformés.

Groupe 6. Les autres pays. (Côte d'Ivoire).

- Côte d'Ivoire – À déterminer, sous réserve des délibérations du Conseil d'administration sur le rapport final de validation de la Côte d'Ivoire.